



RAPPORT D'EXPERTISE PLATEFORME LH



Symptôme constaté:	perte de puissance		
Distributeur	LAPAUZE	N° Dossier GamOtech ¹	1975838
N° de compte	10148801	N° Ticket Hotline	N
Mail Contact	D.MEUNIER@ALLIANCEAUTOMOTIVE.FR	Référence de turbo	753420-0006E
Code postal / Ville		Réf turbo interne / S.N	G-E20.073.14
Véhicule / immatriculation	CITROEN XSARA / 4170 YH 45	Kilométrage pièce / véh.	0 / 163452 (242190)
Date de montage / casse	07/07/2021 / 07/07/2021	Retour pièce * : O / N	N

Conclusions du Rapport :

Carter Echappement	Bon état
Géométrie variable	Bon état
Ensemble wastegate	Non inspecté
Turbine d'échappement	Bon état
Axe central du turbo	Non inspecté
Ecran thermique	Non inspecté
Carter central	Non inspecté
Bagues	Non inspecté
Butée	Non inspecté
Cale de butée	Non inspecté
Plaque d'étanchéité / diffuseur	Bon état
Crépine d'huile	Non inspecté
Turbine du compresseur	Bon état
Carter du compresseur	Présence d'huile interne
Actuateur électrique	Non inspecté
Tuyau de graissage	Non inspecté
Emballage carton	Pas d'origine

Conclusion de l'expertise : Ce turbo présente avant démontage un aspect externe normal. Le test au banc de l'actuateur pneumatique pilotant l'ouverture et fermeture de la géométrie variable est conforme. La dépose des 2 carters met en évidence des traces d'huile noire avec des impuretés sur le diffuseur. Présence de calamine sur géométrie variable et turbine échappement (kilométrage ?). Pas de frottements des turbines, pas de jeu radial ni axial, RAS. Une perte de puissance est liée à la régulation du turbo : le passage au banc étant conforme, le problème provient très certainement en amont du turbo : électrovanne de suralimentation du turbo par exemple , filtre à air, etc. La facture jointe n'atteste pas du remplacement de ces pièces, 1 seul filtre à huile, pas de rinçage moteur, 4,5L d'huile. Ceci n'est pas un cas de garantie, la régulation de ce turbo est conforme sur banc, un organe périphérique peut mettre en défaut cette pièce.

Conclusion de rapport	refus	Expertise technique / rapport réalisé par	Christophe D.
-----------------------	-------	---	---------------

* LES PIECES EN GARANTIE SERONT MISES EN CONSIGNE SI AUCUNE INSTRUCTION

N'EST TRANSMISE DANS UN DELAI D'UN MOIS A COMPTER DE LA DATE DE CREATION DE CE RAPPORT

